

Département du PUY-DE-DÔME
Canton de SAINT-ELOY LES MINES
Code Postal : 63390

MAIRIE d'ESPINASSE

Tél. : 04.73.85.72.60.
Fax : 09.71.70.34.54.
E-mail : mairie-epinasse.63@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 14 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Espinasse, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BANCAREL Michel, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 9
Nombre de Conseillers présents : 9
Nombre de Conseillers votants : 9

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 06 mars 2025

PRESENTS : Mr BANCAREL Michel, Mme ROSSIGNOL Patricia, Mr GIDEL Yves, Mr DONEAUD Xavier, Mr RAYNAUD Marcel, Mr LOUIS Christian, Mr NOUHEN Michel, Mme BARSSE Marie-Rose, Mr GARDE Jean-Pierre

ABSENTS EXCUSES :

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 15

Madame ROSSIGNOL Patricia a été désignée secrétariat de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et fait procéder à la signature du registre des délibérations.

Il est proposé ensuite de procéder à l'approbation du procès-verbal de séance du 06 décembre 2024.

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 – Proposition de déclassement salle des fêtes suite à la réunion de la Commission de sécurité du 14 janvier 2025

2 – Adressage communal :

- Approbation des noms de rues
- Adressage directionnel

3 – Préparation budget 2025

4 – Bâtiments communaux

- 5 – Travaux grêle : Poste, église
- 6 – Préparation exposition
- 7 – Location salle des fêtes
- 8 – Questions diverses

1 – Proposition de déclassement salle des fêtes suite à la réunion de la Commission de sécurité du 14 janvier 2025

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Commission d'Arrondissement de Sécurité de RIOM a contrôlé la salle des fêtes le 23 janvier 2025.

Il rappelle que cet établissement est classé en type L (Salle d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usages multiples) et N (Restaurants et débits de boissons) de catégorie 3 (de 301 à 700 personnes) en application des articles R.43-18, R143-19, GN5, L1 et N1.

La CAS a émis un avis favorable à l'accueil du public et au fonctionnement de l'établissement.

Monsieur le Maire propose de solliciter le reclassement de l'établissement en application de l'arrêté du 7 février 2022 en déposant une demande conforme au dossier cité en prescriptions permanentes.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- REFUSE la proposition de monsieur le maire de solliciter le reclassement de l'établissement.

A propos du stationnement aux abords de la salle des fêtes : les locataires des logements du bâtiment école seront informés de la pose d'un « affichage » d'interdiction de stationner sur la zone d'accès à la salle des fêtes.

2 – Adressage communal

L'affichage est terminé. Le Conseil Municipal vote un avis favorable pour valider les noms de voies tels qu'envisagés. Une visite sera réalisée si des situations sont ambiguës (Montivernoux, La Bourgade).

3 – Préparation budget 2025

Monsieur le Maire informe que pour une superficie de 50 m², des panneaux solaires pourraient être installés sur le toit du bâtiment mairie et que le « projet » sur le programme « école » est abandonné.

Au budget, la dépense « en finance propre » pour le solaire serait de 30 000,00 €.

Monsieur le Maire propose pour la voirie 66 000 € et le parking « école » 13 500,00 € (actuellement déjà reçus 7 500,00 € d'amendes de police) : à valider lors de la mise en œuvre du budget.

4 – Bâtiments communaux

Monsieur le Maire donne lecture de l'étude de l'Adhume quant au bâtiment de l'ancienne poste (350 000,00 €) ; les logements sociaux pour la remise aux normes (300 000,00 à 400 000,00 €).

Du fait du budget de mise aux normes annoncé, il est débattu :

- laisser vide en 2025 ?
- développer un projet d'ouverture d'un bar (création) ? ou « commerce mixte » : Borne électrique, kiosque resto rapide... ?

Il est proposé d'engager une réflexion de projet quant à la réhabilitation du bâtiment de La Poste.

5 – Travaux grêle

Les finitions sont actuellement en cours par l'entreprise CHABASSIERE.

6 – Exposition

Le matériel a été installé.

Patricia ROSSIGNOL reprend contact avec l'artiste pour l'organisation et voir si des grilles sont à ajouter (Mairie de Saint-Priest).

7 – Location salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que la limite d'horaires des festivités est prévue à 1 h 00 du matin. Les dits horaires seront écrits dans la convention de location dans laquelle sera également noté le nom du « responsable sécurité locataire ».

Adopté à l'unanimité

8 – Questions diverses

- Réunion avec les associations communales

Monsieur Yves GIDEL rend compte de la rencontre avec les présidents d'associations.

Le cercle amical devrait acheter les tampons pour les pieds de chaises.

La vaisselle trouvée dans le grenier de l'ancienne mairie sera transféré dans le placard des associations.

La séance est levée à 22 h 30

Fait à Espinasse, le 21 mars 2025

La secrétaire de séance
Patricia ROSSIGNOL



Le Maire,
Michel BANCAREL

